

Service Régional de
l'Environnement Industriel
42, rue du Général de Larminat - BP 55
33035 BORDEAUX CEDEX

Affaire suivie par Patrice COURRET
Tél. : 05.56.00.05.19

Courriel: patrice.courret@industrie.gouv.fr

Pco/ND/EISS / 08 DP 0026

Bordeaux, le 15 MAI 2008

Le Directeur

à

Monsieur le Président du CLIC
de Mont de Marsan

Objet : Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de Mont de Marsan du 10 avril 2008

P. J : Compte-rendu + 3 annexes

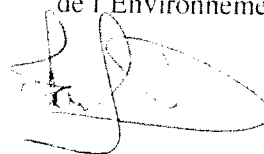
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, le compte-rendu de la réunion du CLIC de Mont de Marsan du 10 avril pour approbation, avant diffusion aux membres du CLIC.

Vous voudrez bien trouver également la feuille de présence, ainsi qu'une édition papier des différents diaporamas présentés pendant cette réunion.

Le compte-rendu de réunion, une fois approuvé par votre part, sera consultable sur le site internet de la DRIRE Aquitaine : www.aquitaine.drire.gouv.fr (section environnement du menu « espace métiers, CLIC et PPRT).

Pour le Directeur,
l'Adjoint, Chef du Service Régional
de l'Environnement Industriel,



Daniel FAUVRE

Copie
Classement DEISS ...

O:\SIEGE Commun_EISS\0-Finalisation-verification-validation\Instances-verification-validation\40\0-PPRT-CLIC-dep\40\SPD\CLIC
SPD\Lettre accompagnement.doc

De : valerie Gerardin [mailto:valerie.gerardin@montdemarsan.fr]
Envoyé : lundi 16 juin 2008 15:25
À : DRULHE Nathalie
Objet : REPONSE CPTTE RENDU CLIC

Madame,

Après consultation par Monsieur ARA Mathieu, Directeur de Cabinet, concernant le compte-rendu du CLIC de Mont de Marsan adressé ce jour par mail, il n'y a pas d'observation particulière.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, nos plus sincères salutations.

Le Cabinet du Maire.

----- Original Message -----

From: DRULHE Nathalie
To: valerie.gerardin@montdemarsan.fr
Sent: Monday, June 16, 2008 11:42 AM
Subject: 001.PDF - Adobe Reader

Bonjour,

Comme convenu par téléphone, je vous fais parvenir le compte-rendu du CLIC de Mont de Marsan. Merci de me faire parvenir une réponse rapidement.

Compte-rendu du CLIC de Mont de Marsan
du 10 avril 2008

Personnes présentes : Annexe 1 (feuille de présence)

Début de réunion à 09h30.

Ouverture de la réunion par M. Boris VALLAUD (Secrétaire Général).

Point 1 – Accueil et élection du Président du CLIC

Candidat : M. le Maire de Mont de Marsan. (ou son représentant)

Election à l'unanimité

Point 2 – Projection du film

Présentation de la procédure PPRT. (projection du film)

Diffusion d'une plaquette résumant l'élaboration d'un PPRT

Point 3 – Présentation de la Société Pétrolière de Dépôt par son représentant

Présentation de l'établissement à l'aide d'un diaporama.

Question de M. DUBERNET (DST Mairie de Mont de Marsan) :

Y a-t-il un logement de gardien sur le site ?

Réponse de l'exploitant :

Non.

Nous avons un contrat avec une société qui effectue des rondes de surveillance. De plus, nous allons installer un système de caméras qui sera raccordé à la dite société, ce qui permettra d'avoir une visualisation permanente de l'entreprise.

Puis nous avons un système d'astreinte qui permet de répondre à la demande en cas de souci.

Question de M. LASSERRE CATHALA (DDTEFP) :

Quel est l'effectif sur le site ?

Réponse de l'exploitant :

Sur le site de Mont de Marsan, l'effectif est de 2 personnes permanentes qui s'occupent de l'exploitation.

En effet, le dépôt de Mont de Marsan est un stockage stratégique, dépôt dit "passif". Son volume d'exploitation est seulement de 10 000 m³ par an.

L'effectif est de 15 personnes pour SPD en général, puis environ 350 au niveau du groupe.

Question de M. Patrick PIQUET (Agent de prévention gendarmerie mobile) :

Disposez-vous d'un système d'alarme d'intrusion ?

Réponse de l'exploitant :

Le site est entouré d'une clôture d'une hauteur de 2m50 sur toute sa périphérie.

Toutefois, il nous est difficile d'installer un système d'alarme se déclenchant pour une intrusion pour la raison qu'il nous serait problématique de contrôler les déclenchements intempestifs. De plus, une sirène identifiable par la population va être installée.

Question de M. Patrick PIQUET (Agent de prévention gendarmerie mobile) :

Concernant l'établissement scolaire à votre proximité, disposez-vous d'un système d'alerte particulier pour prévenir en cas de danger ?

Réponse de l'exploitant :

Une plaquette sous la forme d'une fiche réflexe, va être réalisée dans le cadre du PPI.

Complément de Christian PUGI (Préfecture-SIDPC) :

Une plaquette à l'attention de la population est actuellement en cours de validation. Cette dernière sera distribuée dans les écoles et dans les ERP (Etablissements Recevant du Public).

Dans le cadre du PPI, des exercices seront réalisés avec les différents acteurs concernés en cas d'alerte.

Question de M. Didier MICHEAU (SEPENSO) :

En cas d'éventration du plus gros bac de stockage, disposez-vous de la capacité à retenir son contenu ?

Réponse de l'exploitant :

Une cuvette de rétention entoure la totalité des bacs. Ce qui a pour effet de stopper toute propagation du produit.

M. Hubert VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine) :

Nous ne sommes qu'aux prémices du PPRT. L'Arrêté Préfectoral devrait être à la signature sous un délai de 4 à 5 mois environ.

Il est rappelé qu'après signature de l'Arrêté Préfectoral, un délai de 18 mois est prescrit pour la réalisation du PPRT.

Point 4 – Point sur le périmètre d'étude du PPRT

Intervention de M. Hubert VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine)

Il est important de rappeler que le CLIC est une instance pérenne de concertation et de dialogue mise en place autour des sites SEVESO. Tous les ans, l'exploitant viendra exposer les différentes évolutions de l'établissement (nouveautés, projets, retour d'expérience recueilli dans son fonctionnement).

Par ailleurs, le CLIC est associé à l'élaboration du PPRT, et ce sera l'objet principal des premières réunions.

Intervention de M. Sébastien MOLET (DRIRE Aquitaine)

- Explication sur la méthode de travail,

Diffusion d'un diaporama (voir en annexe)

- Visualisation d'une ébauche du périmètre d'étude,

Attention, cette estimation n'est pas figée puisque différentes données techniques restent encore à valider, dès lors la prescription du PPRT pourra intervenir.

De plus, dès lors que la carte des aléas sera définie, il pourra être envisagé d'élaborer un nouveau porté à connaissance qui remplacera le précédent.

Question de M. ?(Mairie de Mont de Marsan ?) :

Dans le cadre d'une évolution de l'établissement après réalisation du PPRT, comment cela est-il géré ?

Réponse de Hubert VIGOUROUX :

Il est clair que toute évolution pouvant générer une modification du PPRT sera difficile, notamment si cela remet en question le périmètre initial.

Point 5 – Echange sur les modalités de Concertation

Intervention de M. Hubert VIGOUROUX (DRIRE Aquitaine)

Modalités d'association :

Le Code de l'environnement demande que soient associés à l'élaboration des PPRT : les exploitants, les communes sur lesquelles doivent s'appliquer le plan, le CLIC, et éventuellement, s'ils en existent, les établissements intercommunaux compétents en matière d'urbanisme.

Il est proposé qu'ils constituent avec l'Etat le groupe projet. Il est prévu que ce groupe se réunisse tout au long de la phase stratégie du PPRT, après que la caractérisation des aléas et des enjeux soit réalisée.

Formation du groupe projet :

Après échange le groupe projet est constitué par les représentants suivants :

- les services de l'Etat (Préfecture - DRIRE - DDE) ;
- l'entreprise concernée par le PPRT (SDP) ;
- la commune de Mont de Marsan ;
- la communauté d'agglomérations ;
- deux représentants du Collège riverains du CLIC : les directeurs du groupe scolaire et du centre départemental de l'enfance.

Modalités de concertation :

La concertation repose notamment sur :

- le CLIC, qui joue un rôle très important ;
- la constitution d'un dossier accessible au public au fur et à mesure que les pièces réalisées par les services instructeurs sont établies. Ceci suppose l'accessibilité des documents à la mairie de Mont de Marsan et la mise à disposition d'un registre. Ces documents seront également mis à disposition sur le site Internet de la DRIRE, (avec des liens depuis les sites de la Préfecture et de la Mairie).
- une réunion publique : le Code de l'Environnement demande qu'au moins une réunion publique soit réalisée. Cette réunion doit se faire localement et aura pour objet la présentation des premiers documents officiels du projet de règlement du PPRT.

Le conseil municipal de Mont de Marsan sera préalablement consulté sur le projet d'arrêté de prescription du PPRT (qui confirmera notamment les modalités de l'association et de la concertation)

Point 6 – Dispositif d'information à chaud sur les incidents dans les SEVESO (DRIRE)

Diffusion d'une plaquette axée sur la communication au public par Hubert VIGOUROUX qui apporte les commentaires suivants :

- dans l'esprit de la loi du 30 juillet 2003 sur les risques technologiques et naturels et afin de développer une culture mieux partagée des risques industriels, le Ministère du Développement Durable souhaite, au-delà de la déclaration obligatoire des accidents et incidents, encourager les

entreprises à risques concernées par l'application de la directive « Seveso » à informer le public « à chaud » en cas d'incident notable.

- L'Union des Industries chimiques (UIC), l'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP) et le Groupe d'Etude de Sécurité des Industries Pétrolières et chimiques (GESIP) sont les premiers organismes à adhérer à cette démarche de communication en direction du public.

- Cette information portant sur le déroulement de l'incident, ses circonstances et conséquences, ainsi que sur les mesures prises est essentiellement destinée aux riverains, aux salariés, aux élus, aux collectivités territoriales, aux associations et à la presse locale. Afin de faciliter la compréhension par tous de certaines données techniques relatives aux produits en cause, l'indice « matières dangereuses relâchées » de l'échelle européenne des accidents sera utilisé pour apporter une référence simplifiée sur les dangers et quantités de matières impliquées.

- L'objectif de cette communication à l'échelon local est d'informer et de sensibiliser la population sur les réalités et les difficultés de la prévention des risques industriels, afin qu'elle puisse elle-même participer à la gestion des risques auxquels elle est exposée.

- L'exploitant a été invité lors d'une inspection de son SGS (système de gestion de la sécurité) à préciser les modalités de mise en œuvre ces dispositions.

Point 9 – Questions diverses :

Question de M. LASSERRE CATHALA (DDTEFP) :

Dans l'arrêté, il est précisé que dans le collège salarié du CLIC doit être composé d'au moins un salarié protégé, cela est-il le cas pour ce CLIC ?

L'établissement dispose-t-il d'un représentant du personnel ?

Réponse de l'exploitant :

L'établissement ne dispose pas de représentant du personnel ; les démarches ont été effectuées et aucun candidat ne s'est présenté.

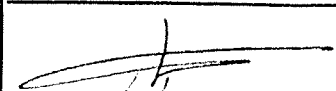
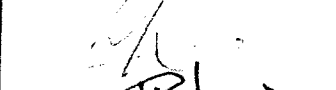
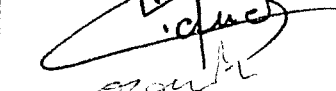
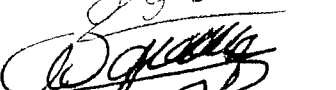




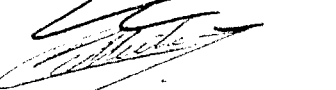
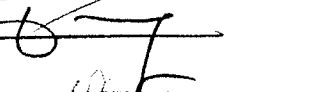
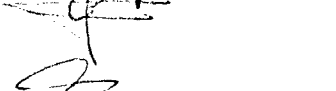
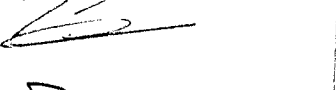








PRÉFECTURE DES LANDES


Nature de la réunion : CLIC

Société Pétrolière de Départ

Date : 10 avril 2008

FEUILLE DE PRÉSENCE


NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	ÉMARGEMENT
LASSERRE-CATHALA Patrick	DDTEFP	
LASSERRE Claude	Ins. St. CAS	
ALC PIQUER, Patrick	Agent Prévention Gr. Mobile	
Chef D. LOUSTAU	SDIS 40	
Jean PAQUERO	SDIS 40	
CHRISTIAN	conseiller général	
VIGOUROUX Hubert	DRIRE	
MOLIER Sébastien	DRIRE	
DURAND Marie-Françoise	DRIRE	
NAURY Nicole	DRIRE	
CORAUX Cyril	BRM8 /BAR	
MICHEAU Didier	SEPARNSO	
DUVIGNAU Jean	Ecole Élémentaire Carbone'	
CSION Michaël B	DPE 40	
POUSSINES Claude	Prof. 40 - DAD 1 ^{er} bureau	
BOURGOIN Arnaud	Prof. 40 - SIDA	
PUCI Christian	Prof. 40 - SISP	
LAMONTAGNE Brigitte	DDE 40 / SERS	
André BOURNET	DST Rainie de Ha Navan	
Herve BAYARD	Adjoint et de Navan	
Boris VALLAUD	Secrétaire général	
Prosper CHIS	DRIRE - GS 40	
Philippe LEYES	SPD	
Roger JERBER	ICR pour SPD	
Guillaume...	Responsable de départ	


Société Pétrolière de Dépôts

Présentation du dépôt pétrolier de MONT DE MARSAN

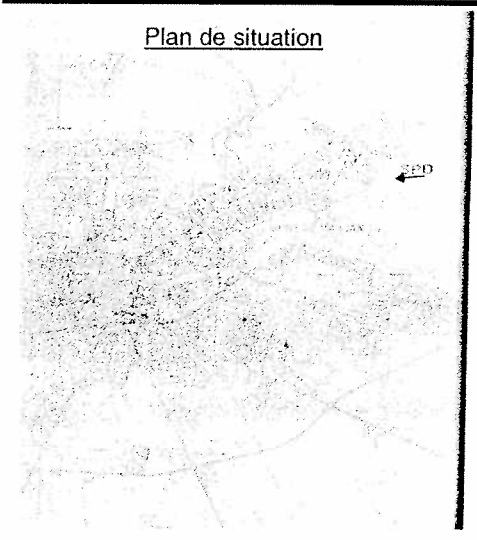
Réunion du Comité Local d'Information et de
Concertation (CLIC)

10/04/2008


Société Pétrolière de Dépôts

Présentation

Plan de situation



DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

2



Société Pétrolière de Dépôts

Présentation

La Société SPD exerce une activité d'entreposage avec les dépôts suivants:

- Le dépôt pétrolier à **Ploufragan** (Saint Briec), dans les Côtes d'Armor, créé en 1974;
- Le dépôt pétrolier à **Mont de Marsan**, dans les Landes;
- Le dépôt pétrolier à **La Rochelle Pallice** en Charente Maritime avec le pipeline d'hydrocarbures

Les dépôts sont des établissements classés SEVESO seuil haut, sous autorisations préfectorales

Ils fonctionnent sous le régime d'entrepôt agréé d'huiles minérales, titulaires d'entrepôt fiscal de stockage, sous sujétion douanière

DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

3



Société Pétrolière de Dépôts

Présentation

Activité:

- Terrain d'environ 4 ha, principalement pour les stocks stratégiques de la SAGESS pour la région

Réceptions:

- Approvisionnement par train, avec des rames de 1500 m³ sur un embranchement particulier



Stockages:

- Exploitation d'une capacité globale de 35 000 m³ réparties sur 8 bacs

Chargements:

- 3 postes de chargements dômes, pour du distillat Fioul Domestique, FD Hiver et du Carburacteur aviation

DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN



Investissements

Un effort permanent pour l'adaptation régulière en fonction des mises en conformité réglementaires, de la sécurité et de l'environnement assuré par un budget global de **3M€**, sur les 2 ans à venir, avec:

- **Automatisation du réseau incendie** avec des groupes motopompes 450 m³/h et vannes motorisées
- **Télé jaugeage** sur les bacs avec **sondes d'alarme anti-débordement** de niveau haut et très haut
- Création d'une **cuvette** déportée étanche
- Création d'un nouveau **réseau de drainage** des cuvettes
- Installation **d'évents** de surpression DN500 pour répondre à la frangibilité des bacs
- Remise à niveau du matériel et **équipements électriques ATEX**
- Installation **système de surveillance des accès**



Risques liés à l'activité

INCENDIE

- Feu dans un compartiment d'une cuvette de rétention
- Feu dans un bac
- Feu au poste de chargement
- Feu wagons

EXPLOSION

- Explosion d'un bac à toit fixe
- Explosion de produits pétroliers en phase gazeuse non confinée

POLLUTION

- Fuites de bacs ou de canalisations
- Rupture d'un bac ou d'une canalisation
- Défaillance wagons



Société Pétrolière de Dépôts

L'engagement de la société

SPD à une Politique de Prévention des Accidents Majeurs avec des objectifs.

- **Rechercher la performance du zéro accident;**
 - Identifier et maîtriser les risques générés par ses activités;
 - Mettre en place des contrôles, essais et maintenances périodiques des EIPS (Éléments Importants pour la Sécurité);
 - Assurer le respect des exigences légales et réglementaires;

Ces objectifs sont traduits par une organisation décrite dans le **SGS** (Système de Gestion de la Sécurité) avec notamment :

- Formation du personnel
- Gestion des modifications;
- Gérer le retour d'expérience, afin d'éviter le renouvellement d'incidents et/ou améliorer la sécurité;
- Règles d'exploitation, consignes de Sécurité / Environnement et de réalisation des travaux
- Gestion des situations d'urgence : POI et exercices

Et des équipements de prévention spécifiques à la sécurité ...

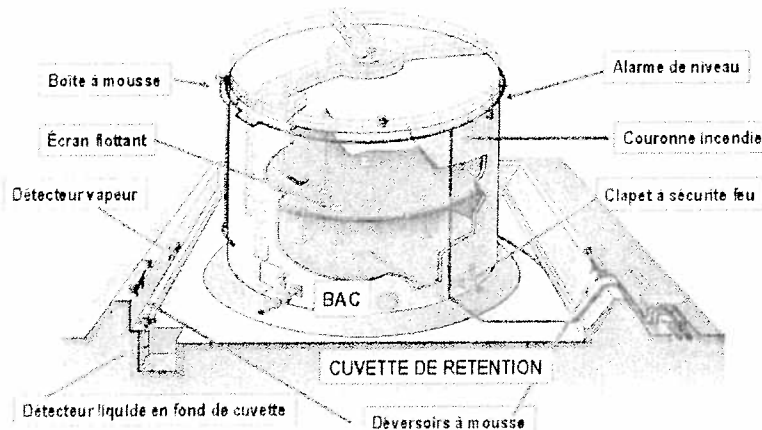
DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

7



Société Pétrolière de Dépôts

Prévention / Protection des risques



VISITE DECENNALE DES BACS

DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

8



Société Pétrolière de Dépôts

Lutte contre l'incendie



- Centrale incendie automatisée;
- Groupes motopompes;
- Circuits maillés avec couronnes d'arrosage sur chaque bac en eau et mousse;
- Déversoirs, canons mobiles et lances incendie;
- Bacs équipés de boîte à mousse;
- Cuves émulseur;
- Scénarios d'extinction POI avec commande à distance
- Personnels formés, exercices internes mensuels et annuels avec les pompiers



DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

9



Société Pétrolière de Dépôts

Préserver l'environnement

- Une cuvette de rétention étanche aux distillats pour récupérer le produit s'échappant d'un bac ou d'une tuyauterie contenue;
- Détecteurs d'hydrocarbures liquides et vapeurs reliés à des alarmes;
- Maîtrise des effluents par un réseau de collecte des eaux susceptibles d'être polluées avec des décanteurs et des analyses périodiques par organisme agréé avant rejet, et des piézomètres;
- Ajout d'un bassin d'orage pour récupération des eaux polluées, et des eaux incendies, en plus du décanteur usuel

DEPOT PETROLIER DE MONT DE MARSAN

10

PPRT de SPD Mont De Marsan

- Plan de la présentation
 - Méthode de travail
 - Cas de SPD
 - Périmètre d'étude du PPRT
 - Poursuite de la démarche

Réunion du 10 avril 2008

Méthode de travail

- Démarche PPRT =
 - gestion de l'urbanisation autour des sites AS après réduction des risques à la source
 - les phénomènes de très faible probabilité disposant de barrières techniques suffisamment robustes sont exclus du PPRT et sont utilisés pour définir les PPI
 - sélection des phénomènes dangereux utilisés pour la maîtrise de l'urbanisation

Méthode de travail

- Pour mener cette démarche, les études réalisées par les exploitants doivent :
 - identifier de façon complète les phénomènes dangereux du site (causes, barrières de sécurité)
 - évaluer les conséquences en termes d'effets
 - évaluer la probabilité des phénomènes
 - évaluer la gravité des phénomènes (population touchée)
- ces données permettent d'orienter les mesures de maîtrise des risques complémentaires à mettre en place

3

Méthode de travail

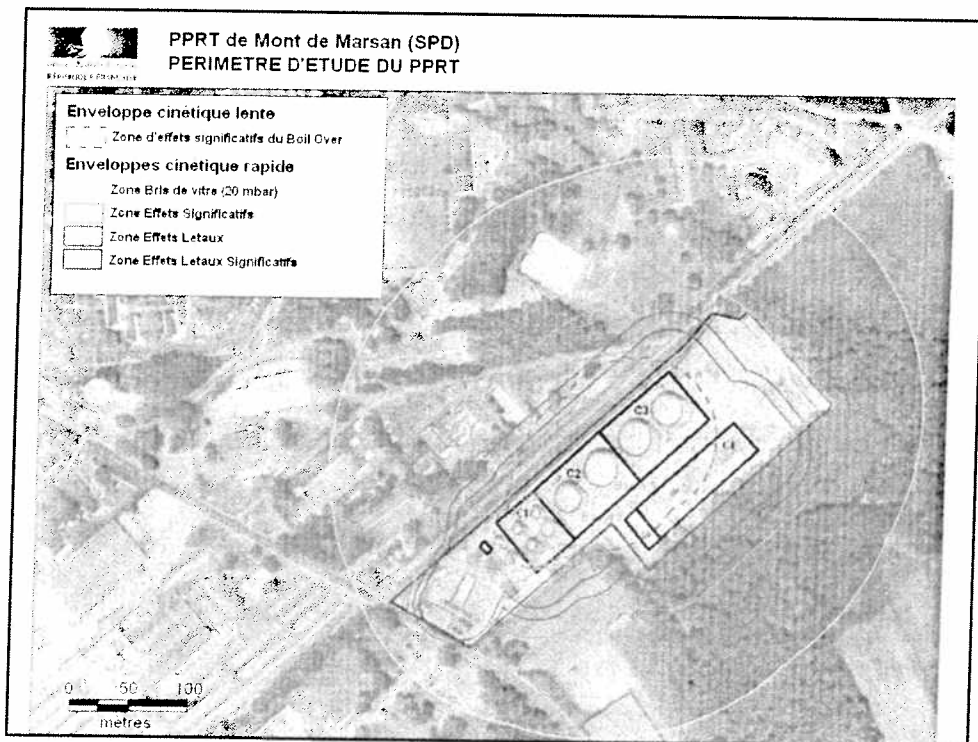
- Les phénomènes non exclus servent à établir le périmètre PPRT
- Dans ce périmètre, les aléas (couple probabilité, intensité) seront déterminés ainsi que les enjeux (population potentiellement exposée)
- Ces données permettront de définir en association avec les élus et avec le CLIC les modalités d'urbanisation future et la gestion de l'urbanisation existante (expropriation, délaissement, renforcement du bâti)
- Le cas échéant, des mesures supplémentaires de réduction des risques à la source peuvent être demandées

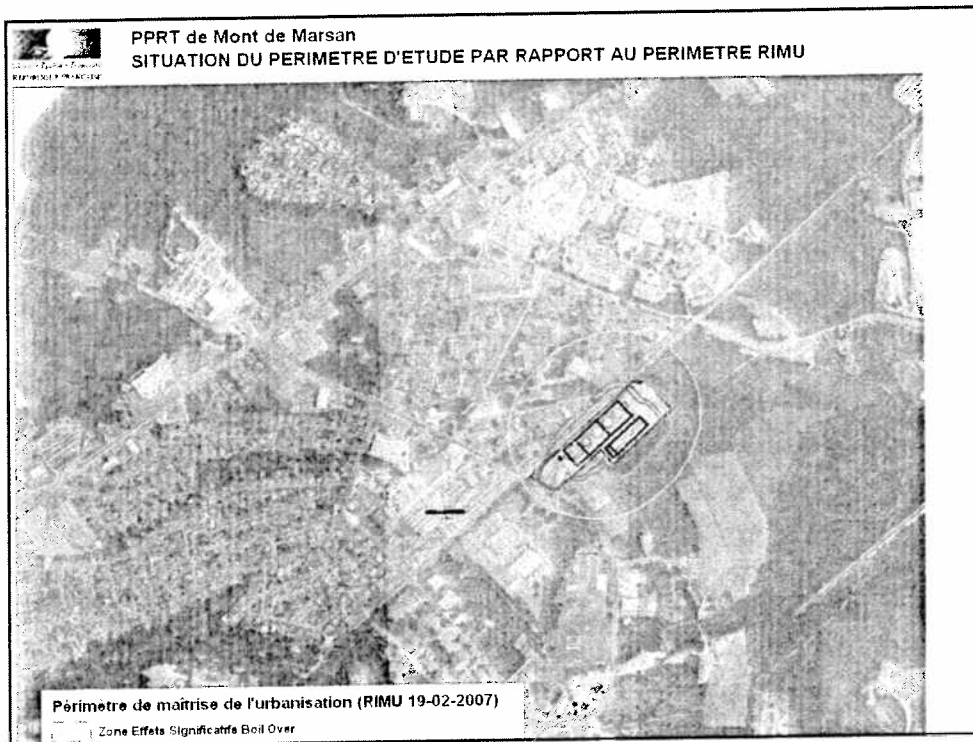
4

Cas de SPD

- Étude reçue le 05/02/2008
- Aucun phénomène dangereux exclu du PPRT à ce stade d'examen
- Périmètre d'étude dimensionné par les zones « bris de vitre » en cas d'explosion des bacs de stockage
- Compte tenu des produits stockés sur le site, (FOD, JETA1), les Boil Over redoutés sur le site sont de type « Couche Mince » (effets très réduits par rapport au Boil Over classique) - Evolution réglementaire introduite par la circulaire du 23/07/2007
- Suppression du phénomène de pressurisation par la mise en place d'évents de respiration correctement dimensionnés

5





Poursuite de la démarche

- Finaliser le traitement des phénomènes dangereux et élaborer la carte des aléas
- L'élaboration du PPRT se fondera sur
 - la prescription par AP de la mise à l'étude du PPRT
 - la concertation et l'association (groupe projet)
 - la cartographie des aléas et des enjeux
 - la définition d'une stratégie locale et partagée
- Nouveau porter à connaissance une fois la carte des aléas élaborée